

# Commission d'indemnisation des dégâts de gibier 2005

Anncy, le 10 mai 2005

La Commission d'indemnisation des dégâts de gibier s'est réunie le 02 mai 2005 à la DDAF.

## 1. Liste des estimateurs

La liste des estimateurs proposée par la FDC reste la même qu'en 2004 à savoir :

- Mme Renée TOCHET
- M. Marcel BOUVIER
- M. Michel BOUVIER
- M. Jean BOVAGNE
- M. Gérard CHAMOSSET
- M. Claude CROSET
- M. Guy MUGNIER

## 2. Dates extrêmes d'enlèvement des récoltes :

Les dates en vigueur et la souplesse d'utilisation en cas de conditions météorologiques exceptionnelles sont reconduites.

Cultures	Si la parcelle est situé à	
	Moins de 800 m d'altitude	Plus de 800 m d'altitude
Blé	01-sept	01-oct
Escourgeon	01-août	15-août
Avoine et orge de printemps	15-sept	01-oct
Maïs	01-déc	01-déc
Pommes de terre	15-sept	15-oct
Colza	15-août	15-août
Betteraves fourragères	01-déc	01-déc
Tabac	15-oct	15-oct

Ces dates pourront donc être retardées en fonction des conditions climatiques de l'année après accord entre la Fédération Départementale des Chasseurs et la FDSEA.

## 3. Barèmes 2005

En qualité d'interlocuteur représentatif des agriculteurs, la FDSEA a défendu la reconduction des barèmes 2004 alors que la Fédération des Chasseurs souhaitait les diminuer.

Après discussions, les barèmes pour les resemis de céréales et maïs sont maintenus, les barèmes pour prairies et alpages (remise en état et perte de récolte), secteur sensible car bien au-dessus des maxima officiels, restent également inchangés, avec cependant une légère baisse pour les remises en état mécanique.

L'administration a rappelé qu'un projet de loi sur les affaires rurales laisserait probablement pour 2006 moins de souplesse et nous a suggéré d'en tenir compte pour se rapprocher progressivement des maxima officiels.

Ainsi, il serait opportun pour l'avenir d'élaborer un barème commun avec l'Isère et la Savoie pour l'indemnisation des dégâts de gibiers sur prairie et alpage. Nous avons en effet tout intérêt à nous unir sur les Alpes du Nord, car nos barèmes étant supérieurs aux limites fixées au niveau national, nous aurions alors plus de poids pour défendre la typicité des prairies alpines.

## NOUVEAUX BAREMES 2005

Itinéraires Techniques	Barème Indicatif CNI (pour mémoire) 2005	Barème 74 2005
<b>Prairies</b> Remise en état manuelle	sur la base de 70 trous de moins d'1m2 à l'heure	Remise en état sans semence
	<b>11,50 E/heure</b>	<b>183,00 E/ha</b> Remise en état avec semence <b>284,00 E/ha</b>
<b>Prairies</b> Remise en état mécanique légère sans semence	2 passages herse croisée	Remise en état mécanique sans labour et sans semence
	<b>55,20 à 61,00 E/ha</b> 2 passages herse croisés et rouleau <b>78,00 à 86,20 E/ha</b>	<b>110,00 E/ha</b>
<b>Prairies</b> Remise en état mécanique légère avec semence	Herse rot. ou alt. et semoir : 79,80 à 88,20 E/ha	Remise en état mécanique sans labour et avec semence
	Semence : 95,00 à 105,00 E/ha Rouleau : 22,80 à 25,20 E/ha Traitement : 28,50 à 31,50 E/ha <b>226,10 à 249,90 E/ha</b>	
<b>Prairies</b> Remise en état mécanique lourde avec semence	Charrue : 83,20 à 92,00 E/ha Herse rot. ou alt. et semoir : 79,80 à 88,20 E/ha Semence : 95,00 à 105,00 E/ha Rouleau : 22,80 à 25,20 E/ha Traitement : 28,50 à 31,50 E/ha	Remise en état mécanique avec labour et semence
	<b>309,30 à 341,90 E/ha</b>	
<b>Prairies</b> Perte de récolte	Prairie temporaire <b>9,00 à 11,00 E/ql</b>	Prix unitaire <b>13,00 E/ql</b>
	Prairie naturelle <b>8,10 à 9,90 E/ql</b>	
<b>Alpages</b> Remise en état et perte de récolte	Suivant qualité alpage prix unique comprenant à la fois équivalent remise état/ perte récolte	Perte de récolte <b>230,00 E/ha</b>
	<b>61,00 à 183,00 E/ha</b>	

Type de resemis	Barème Indicatif CNI 2005	Barème 74 2005
<b>Resemis céréales</b>	Herse rotative ou alternative et semoir 79,80 à 88,20 E/ha Semence certifiée de céréales 78,85 à 87,15 E/ha <b>158,65 à 175,35 E/ha</b>	Semis en direct 98,00 E/ha Semence certifiée 76,00 E/ha <b>174,00 E/ha</b>
	Herse rotative ou alternative et semoir 79,80 à 88,20 E/ha Semence certifiée de maïs 133,00 à 147,00 E/ha <b>212,80 à 235,20 E/ha</b>	Semis en direct 98,00 E/ha Semence certifiée 150,00 E/ha <b>248,00 E/ha</b>

Source : FDSEA